

délégation unique

Par **Olivier**, le **30/05/2004** à **22:10**

Bonsoir tout le monde !

Voilà je suis en train de réviser mon cours de droit social et je comprend pas totalement les conséquences de la délégation unique, en particulier les conséquences de l'existence d'une délégation unique sur les établissements distincts....

Quelqu'un serait-il assez sympa pour m'expliquer ça dans les grandes lignes ?

Merci d'avance  Image not found or type unknown